

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.245  
22 septembre 1989

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures, Prague
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national):  -
5. Intitulé: <u>ČSN 49 6805</u> Machines pour le travail du bois. Scies tronçonneuses à une seule lame circulaire montée sur bâti. Paramètres fondamentaux.
6. Teneur: La norme est applicable aux scies à une seule lame circulaire montée sur bâti devant servir au tronçonnage du bois de sciage. La norme fixe les paramètres fondamentaux suivants:  - largeur maximale des pièces débitées; - épaisseur nominale maximale des pièces débitées (hauteur de coupe), minimale; - vitesse de coupe maximale ( $m/s^{-1}$ ); - nombre maximal de doubles montées du chariot porte-lame par minute quand la scie tourne à vide (cycle de la machine), nombre minimal.
7. Objectif et justification: La norme fixe des paramètres fondamentaux uniformes.
8. Documents pertinents: Journal de la Direction fédérale de la normalisation et des mesures (FUNM)
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er octobre 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: